

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
divisé en 17 000 000 actions de nominal 1¹/₃ dinar

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 71 238 000 - Fax : 71 767 300

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme,
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 avril 2009

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « Emprunt obligataire ATL 2009 » DE 30 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 5 ans
Taux d'intérêt : 5.5% l'an
Prix d'émission : 100 Dinars
Remboursement annuel constant par cinquième

La présente émission a reçu la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable », par l'agence de notation
Fitch Ratings en date du 12/03/2009

Visa du CMF n° 09 / 0645 du 12 Mars 2009 donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du
14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par
l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni
authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la
cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Kamel HABIBI, Responsable contrôle de gestion à l'ATL
ATL - Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082 Mahragène
Tél : 71 238 000 - Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - intermédiaire en bourse
4 Rue 7036 El Menzah IV
Tél : 71 754 720 - Fax : 71 234 672
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence
« ATL 2008 » enregistrée par le CMF en date du 18/07/2008 sous le n° 08-002, ainsi que de l'actualisation du document de
référence « ATL 2008 » enregistrée par le CMF le 12 Mars 2009 sous le n° 09-002/8001.
La présente note d'opération, le document de référence « ATL 2008 », ainsi que l'actualisation du document de référence
« ATL 2008 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de l'ATL - Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082
Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis ; de l'AFC intermédiaire
en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Avril 2009

¹ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 31 Mai 2007

SOMMAIRE

FLASH - « EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2009 »	3
CHAPITRE 1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION.....	5
1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	5
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	6
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission	6
2.1.3. Période de souscription et de versement	6
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission.....	7
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription, et d'émission.....	7
2.2.3. Date de jouissance des intérêts.....	7
2.2.4. Date de règlement.....	8
2.2.5. Taux d'intérêts	8
2.2.6. Intérêts	8
2.2.7. Amortissement et remboursement	8
2.2.7.1. Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire(Taux fixe=5.5%)	8
2.2.7.2. Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=5.5%)	9
2.2.8. Prix de remboursement.....	9
2.2.9. Paiement.....	9
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	9
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne de l'emprunt et durée de l'emprunt :	9
2.2.12. Garantie	10
2.2.13. Notation de l'émission.....	10
2.2.14. Notation de la société.....	10
2.2.15. Mode de placement	19
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	19
2.2.17. Fiscalité des titres	19
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	19
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	19
2.3.2. Marché des titres	19
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM.....	20
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	20
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	21

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009 » est émis pour un montant de 30.000.000 de dinars divisé en 300.000 obligations de 100 dinars de nominal au taux fixe de 5.5% l'an.

- **Dénomination de l'emprunt** : « Emprunt Obligataire ATL 2009 ».
- **Montant** : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.
- **Nominal** : 100 dinars par obligation.
- **Forme des obligations** : les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 05/05/2009.
- **Taux d'intérêt** : taux fixe de 5.5% l'an.
- **Durée** : 5 ans.
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans pour le présent emprunt.
- **Taux de rendement actuariel** (Taux fixe) : 5.5 % pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20Dt par obligation.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 27/04/2009 auprès de l'Arab Financial Consultants – intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis et au plus tard le 05/05/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 05 Mai de chaque année.
- **Régime fiscal** : Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances

pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'« Emprunt Obligataire ATL 2009 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 12/03/2009, la note BBB (tun) avec perspective d'évolution « stable » à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009 ».
- **Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsables de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène BETTAIEB



1.2 - Attestation des responsables de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène BETTAIEB



1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef Kortobi

Y



1.4 - Responsable de l'information :

Monsieur Kamel HABIBI
Responsable du contrôle de gestion à l'ATL
Tél : 71 238 000 - Fax : 71 767 300

La notice légale a été publiée au JORT N° 45 du 14/04/2009.

Conseil du Marché Financier
No 0645 du 14/04/2009
Visa n° du
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Mohamed Ridha CHALGHOUM



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1. Décision à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 21/05/2008 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 23/01/2009 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et en a fixé les conditions et les caractéristiques, prévoyant un taux annuel fixe de 5.5%.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération :

✓ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

✓ Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt est de 30.000.000 Dt, les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 0,5% du montant soit 150.000 Dt, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16.000 Dt, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3.000Dt hors taxe et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 15.450Dt hors taxe, soit un total de frais approximatifs de 184.450Dt et un produit net de l'emprunt de 29.815.550Dt.

<i>(en Dinars)</i>	Global	Par obligation
Produit brut	30 000 000	100
Frais globaux*	184 450	0.615
Produit net	29 815 550	99.385

2.1.3. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 27/04/ 2009 et clôturées sans préavis au plus tard le 05/05/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

* Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 27/04/2009 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis.

2.1.5. But de l'émission :

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2. Caractéristiques des titres émis :

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Obligataire ATL 2009 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres (ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » – intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 05/05/2009.

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

2.2.4. Date de règlement : A la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts : Les obligations relatives à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009 », seront offertes au souscripteur, à un taux fixe de 5.5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

2.2.6. Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le 05 Mai de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 05/05/2014.

Le montant total des intérêts serait de 4.950.000 Dt.

2.2.7. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 05/05/2014.

- **Nombre d'obligations :** 300 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars.
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 05/05/2009.
- **Date du premier paiement en intérêts :** 05/05/2010.
- **Date du premier remboursement en capital :** 05/05/2010.
- **Date de la dernière échéance :** 05/05/2014.
- **Taux d'intérêt nominal :** Fixe de 5.5%.
- **Amortissement :** Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation.

2.2.7.1. Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire : (Taux fixe=5.5%) :

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2009	30 000 000		30 000 000		
2010		6 000 000	24 000 000	1 650 000	7 650 000
2011		6 000 000	18 000 000	1 320 000	7 320 000
2012		6 000 000	12 000 000	990 000	6 990 000
2013		6 000 000	6 000 000	660 000	6 660 000
2014		6 000 000	0	330 000	6 330 000
Total		30 000 000		4 950 000	34 950 000

2.2.7.2. Tableau d'amortissement par obligation : (Taux fixe=5.5%) :

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2009	100		100		
2010		20	80	5.500	25.500
2011		20	60	4.400	24.400
2012		20	40	3.300	23.300
2013		20	20	2.200	22.200
2014		20	0	1.100	21.100
Total		100		16.500	116.500

2.2.8. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement :

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 05 Mai de chaque année. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 05/05/2010.

Le premier remboursement du capital aura lieu le 05/05/2010.

2.2.10. Taux de rendement actuariel :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5.5% l'an pour le présent emprunt.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne de l'emprunt et duration de l'emprunt :

✓ Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

✓ Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009 ».

✓ Duration de l'emprunt :

La Duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.
Elle s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.
La duration de l'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009 » est égale à 2,799 années.

2.2.12. Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2009, la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à l'émission relative à l'« Emprunt Obligataire ATL 2009 » objet de la présente note d'opération.

La note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.14. Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 06 avril 2009 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun)
- Note court terme : F3 (tun)
- perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à l'ATL reflètent une rentabilité acceptable et une réduction du risque de crédit résiduel qui reste toutefois élevé au regard des normes internationales et supérieur à celui de ses pairs. Elles tiennent compte d'une capitalisation plus faible et d'une liquidité serrée.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation de l'émission

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a attribué à l'émission suivante de la société Arab Tunisian Lease (ATL) la note «**BBB(tun)**» avec perspective d'évolution « Stable ».

Emetteur	: ARAB TUNISIAN LEASE
Désignation de l'émission	: « Emprunt obligataire ATL 2009 »
Montant	: 30 000 000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: Taux fixe de 5,5% l'an
Durée	: 5 ans
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'Arab Tunisian Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 12 mars 2009

Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A.

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

188, rue de Medine - 1002 Tunis - Tunisie - Tel. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn

R.C. : 8158191896 - Code TVA : 578637P/A/M000

Lettre de notation de la société

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la Société Arab Tunisian Lease (ATL) sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- Note à long terme : **BBB (tun)**
- Note à court terme : **F3 (tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société ATL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société ATL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 06 avril 2009


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A.
Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens
18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : 8198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Tunisie

Arab Tunisian Lease

Notes

	Notes Actuelles
Notes Nationales	
Long Terme	
Court Terme	
Perspective	
Risque Souverain	
NDE* LT en monnaie étrangère	BBB
NDE* LT en monnaie locale	A-

Perspective

NDE* LT en monnaie étrangère Stable
du souverain
* NDE - Note de Défaut Emetteur

Données Financières

Arab Tunisian Lease

	31 Dec 08*	31 Dec 07
Total Bilan (USDm)	179,7	161,38
Total Bilan (TNDm)	235,4	197,0
Total Fonds Propres (TNDm)	39,6	24,5
Résultat Net (TNDm)	5,2	3,4
ROA (%)	2,41	1,90
ROE (%)	16,22	14,44
Ratio Tier 1 (%)	17,28	13,31

a: Chiffres provisoires

Analystes

Sonia Trabelsi
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Tom Claerhout
+44 207 070 5814
tom.claerhout@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité acceptable et une capitalisation renforcée. Elles tiennent également compte d'une qualité d'actifs qui, bien qu'en amélioration, reste en-deçà de celle de ses pairs et d'une liquidité serrée.
- Le renforcement de l'organisation commerciale en 2007 et 2008 a permis une croissance de la production d'ATL de 20% en 2008 (secteur: 12%) concentrée sur le financement de matériel standard (72% des nouveaux crédits). L'augmentation importante des revenus, combinée à une stabilisation de la marge nette d'intérêt et la réduction des dotations aux provisions, permet à ATL d'afficher des ratios de rentabilité en nette amélioration à fin 2008.
- La qualité des actifs d'ATL a continué de s'améliorer en 2008. Le risque de concentration dans le portefeuille de crédits d'ATL s'est réduit suite au renforcement des fonds propres, les vingt plus gros engagements représentant 65% des fonds propres à fin 2008. La forte croissance des encours et les radiations de créances (1,6Mio TND en 2008) qui compensent l'effet de l'application de critères de classification plus sévères qu'en 2007, ont contribué à la baisse du ratio d'actifs classés à 8,4% en 2008. Le ratio créances classées nettes/fonds propres est acceptable (10% des fonds propres à fin 2008). Fitch estime que le risque de concentration sur certains secteurs d'activité est modéré car il correspond essentiellement à du financement de biens standard facilement revendables.
- En 2008, ATL a accru son financement sur le marché obligataire local (66% des financements à fin 2008 dont un emprunt subordonné de 15Mio TND sur 10 ans), au détriment des crédits à terme accordés par les institutions financières multilatérales. Bien que serrée, la liquidité d'ATL est confortée par l'existence de lignes de crédits confirmées et non utilisées (14 Mio TND à fin février 2009) et le soutien attendu de ses actionnaires banquiers. Fitch est aussi rassurée par le fait que la durée des actifs d'ATL est inférieure à celle de ses passifs. L'exposition d'ATL au risque de taux est limitée. Le ratio Tier 1 s'est amélioré en 2008 à un niveau jugé acceptable par Fitch Ratings à la faveur d'une injection d'argent frais de 5Mio TND.

Soutien Extérieur

- ATL n'a pas d'actionnaire institutionnel majoritaire. Fitch estime qu'en cas de nécessité, un soutien extérieur serait possible mais non certain.

Perspectives et Eléments déterminants des Notes

- La perspective de la note à long terme d'ATL est [xxxx]. Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATL maintenait sa rentabilité et sa capitalisation tout en améliorant ses procédures et systèmes de gestion du risque de crédit ainsi que la qualité de ses actifs.

Généralités.

Troisième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, ATL détenait, à fin 2008, 16,8% du marché. Les principaux actionnaires d'ATL sont l'Arab Tunisian Bank, sixième banque tunisienne (27% du capital), un concessionnaire local automobile, Ennaki (14%) et la Banque Nationale Agricole (deuxième banque du pays, 10%). Le reste du capital est largement dispersé auprès du public.

**Balance Sheet Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE**

	12 Months - 4th Quarter		31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		31 Dec 2005	
	USDm	As % of Assets	TNDm	As % of Assets	Restated	Restated	Original	Original	Original	Original
A. LOANS										
1. Trade Receivables	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
2. Overdrafts	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
3. Other Loans	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
4. Leased assets	157.9	87.85	206.8	189.7	172.6	87.61	141.5	80.27	134.4	88.93
5. Loan Loss Reserves (deducted)	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Loan Loss Reserves (memo)	11.1	6.20	14.6	14.9	15.1	7.66	14.3	8.92	14.2	9.18
TOTAL A	157.9	87.85	206.8	189.7	172.6	87.61	141.5	80.27	134.4	86.93
B. OTHER EARNING ASSETS										
1. Deposits with Banks	2.3	1.27	3.0	3.1	3.2	1.62	2.2	1.37	6.8	4.40
2. Short-term Investments	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
3. Other Investments	12.7	7.05	16.6	11.1	5.6	2.64	3.7	2.31	0.7	0.45
4. Equity Investments	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
TOTAL B	15.0	8.33	19.6	14.9	8.4	4.77	7.3	5.12	7.3	4.72
C. TOTAL EARNING ASSETS (A+B)	172.8	96.18	226.4	208.6	190.8	96.85	155.6	97.07	149.2	96.51
D. FIXED ASSETS										
E. NON-EARNING ASSETS										
1. Cash and Due from Banks	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other	3.8	2.12	5.0	3.7	2.4	1.22	1.0	0.62	1.5	0.97
F. TOTAL ASSETS	179.7	100.00	235.4	216.2	197.0	100.00	160.3	100.00	154.6	100.00
G. DEPOSITS & MONEY MARKET FUNDING										
1. Demand Deposits	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
2. Savings Deposits	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
3. Time Deposits	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.1	0.06
4. Inter-bank	10.5	5.82	13.7	15.6	17.5	8.68	1.4	0.87	8.6	5.56
TOTAL G	10.5	5.82	13.7	15.6	17.5	8.68	1.4	0.87	8.7	5.63
H. OTHER FUNDING										
1. Long-Term Borrowing	111.5	62.06	146.1	140.3	134.4	66.22	116.4	72.61	106.7	69.02
2. Subordinated Debt	11.5	6.37	15.0	7.5	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Hybrid Capital	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
L. OTHER (Non-Int. bearing)	16.0	8.92	21.0	20.8	20.6	10.46	19.9	12.41	17.4	11.25
J. LOAN LOSS RESERVES										
(Not deducted from assets)	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
K. OTHER RESERVES	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
L. EQUITY	30.2	16.82	39.6	32.1	24.5	12.44	22.6	14.10	21.8	14.10
M. TOTAL LIABILITIES & EQUITY	179.7	100.00	235.4	216.2	197.0	100.00	160.3	100.00	154.6	100.00
Exchange Rate			USD1 = TND 1.3099	USD1 = TND 1.2207	USD1 = TND 1.2971	USD1 = TND 1.3634				

**Income Statement Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE**

	31 Dec 2008			31 Dec 2007			31 Dec 2006			31 Dec 2005		
	Income Expenses	As % of Total AV Earning Assts	Income Expenses	As % of Total AV Earning Assts	Income Expenses	As % of Total AV Earning Assts	Income Expenses	As % of Total AV Earning Assts	Income Expenses	As % of Total AV Earning Assts		
	TNDm Preliminary		TNDm Restated		TNDm Original		TNDm Original		TNDm Original			
1. Interest Received	22.9	10.98	19.0	10.97	81.3	53.35	76.2	51.00				
2. Interest Paid	10.4	4.99	8.8	5.08	72.8	47.77	68.6	45.92				
3. NET INTEREST REVENUE	12.5	5.99	10.2	5.89	8.5	5.58	7.6	5.09				
4. Net Commission Income	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00				
5. Other Operating Income	0.1	0.05	0.4	0.23	0.4	0.26	0.6	0.40				
6. Other Income	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00				
7. Personnel Expenses	2.3	1.10	2.2	1.27	1.9	1.25	2.2	1.47				
8. Other Non-Interest Expenses	2.2	1.05	1.8	1.04	1.7	1.12	1.7	1.14				
9. PRE-PROVISION OPERATING PROFIT	8.1	3.88	6.6	3.81	5.3	3.48	4.3	2.88				
10. Provisions for Loan Losses	1.5	0.72	2.2	1.27	2.2	1.44	2.4	1.61				
11. OPERATING PROFIT	6.6	3.16	4.4	2.54	3.1	2.03	1.9	1.27				
12. Extraordinary Items	0.0	0.00	-0.1	-0.06	-0.1	-0.07	-0.1	-0.07				
13. PRE-TAX PROFIT	6.6	3.16	4.3	2.48	3.0	1.97	1.8	1.20				
14. Taxes	1.4	0.67	0.9	0.52	0.7	0.46	0.5	0.33				
15. NET INCOME INCLUDING MINORITY INTEREST	5.2	2.49	3.4	1.96	2.3	1.51	1.3	0.87				

Ratio Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE

		31 Dec 2008 Preliminary	31 Dec 2007 Restated	31 Dec 2006 Original	31 Dec 2005 Original
I. PROFITABILITY LEVEL					
1. Pre-Prov Op. Profit/Total Assets (av.)	%	3.75	3.69	3.37	2.78
2. Operating Profit/Total Assets (av.)	%	3.05	2.46	1.97	1.23
3. Net Income/Equity (av.)	%	16.22	14.44	10.36	5.98
4. Net Income/Total Assets (av.)	%	2.41	1.90	1.46	0.84
5. Non-int. Exp./Net Interest Rev. + Other Operating Income	%	35.71	37.74	40.45	47.56
5. Net Interest Rev./Total Assets (av.)	%	5.78	5.71	5.40	4.91
II. CAPITAL ADEQUACY (year end)					
1. Internal Capital Generation	%	16.22	8.07	3.60	0.46
2. Equity/Total Assets	%	16.82	12.44	14.10	14.10
3. Equity/Loans	%	19.15	14.19	15.97	16.22
4. Capital/Risks - Tier 1	%	17.28	13.31	15.10	15.59
5. Capital/Risks - Total	%	24.17	13.31	15.10	15.59
III. LIQUIDITY (year end)					
1. Liquid Assets/Deposits & Money Mkt Funding	%	21.90	18.29	157.14	78.16
2. Liquid Assets & Marketable debt Sec./ Deposits and Money Market Funding	%	21.90	18.29	157.14	78.16
3. Loans/Deposits & Money Mkt Funding	%	1,509.49	986.29	10,107.14	1,544.83
IV. ASSET QUALITY					
1. Prov. for Loan Losses/Loans gross (av.)	%	0.73	1.28	1.45	1.64
2. Prov. for Loan Loss./Pre-Prov. Op. Profit	%	18.52	33.33	41.51	55.81
3. Spec. & Earmarked Gen. Loan Loss Res/ Impaired Loans gross of Loan Loss Res	%	78.49	81.18	76.06	57.96
4. Loan Loss Reserves / Loans gross	%	6.59	8.04	9.18	9.56
5. Net Charge-offs / Loans gross (av.)	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Impaired Loans gross / Loans gross	%	8.40	9.91	12.07	16.49
7. Impaired Loans net / Equity	%	10.10	14.29	19.91	47.25

**Spread Sheet Annex
Arab Tunisian Lease**

	USDm	31-Dec-08 Preliminary	31 Dec 2007 Original	31 Dec 2006 Original	31 Dec 2005 Original
TOTAL REPORTED EQUITY		39.6	24.5	22.6	21.8
L : EQUITY		39.6	24.5	22.6	21.8
Revaluation Reserves		0.0	0.0	0.0	0.0
Deferred income tax assets- to be deducted from equity		0.0	0.0	0.0	0.0
CORE CAPITAL		39.6	24.5	22.6	21.8
Eligible Weighted Hybrid Capital		0.0	0.0	0.0	0.0
FITCH ELIGIBLE CAPITAL		39.6	24.5	22.6	21.8
MEMO: Total Weighted Hybrid Capital		0.0	0.0	0.0	0.0
MEMO: Eligible Hybrid Capital Limit		17.0	10.5	9.7	9.3
MEMO: Potential for Further Eligible Hybrid Issuance		17.0	10.5	9.7	9.3

Echelle de notation

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.15. Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée. Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée générale spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur, alors que la retenue à la source opérée au titre des sommes revenant aux personnes qui bénéficient de la déduction totale des bénéfices d'exploitation, telles que les entreprises totalement exportatrices ou celles implantées dans les zones de développement régional, constitue une avance à valoir sur l'impôt dû. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux :

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'« Emprunt Obligataire ATL 2009 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

2.3.2. Marché des titres :

Il existe actuellement 6 emprunts obligataires émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 11 lignes de cotation (le dernier emprunt émis étant un emprunt obligataire subordonné)

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont cotés à l'étranger. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 avril 2009

Emprunt Obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009 »

De 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne

Taux d'intérêt : 5,5% l'an

Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant à partir de la 1^{ère} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 12/03/2009

Décision de l'AGO du 21/05/2008

Délibération du Conseil d'Administration du 23/01/2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° du 3 278 7110

Notice Légale publiée au JORT n° 45 du 14/04/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N°	Délivrée le: ... / ... / ... à
Profession/activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	Délivrée le: à
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire : Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt Obligataires ATL 2009- à taux fixe 5.5 %
Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 05/05/2009 et remboursables annuellement à partir de la première année à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence ainsi que de son actualisation et une copie de la note d'opération relatifs à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
 Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit obligations à taux fixe.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (2) 

1) Cocher la case correspondante

2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Copie

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 avril 2009

Emprunt Obligataire « Emprunt Obligataire ATL 2009 »

De 30 000 000 Dinars divisé en 300 000 obligations de 100 Dinars chacune
Emis par Appel Public à l'Epargne
Taux d'intérêt : 5.5% l'an
Durée : 5 ans

Remboursement annuel constant à partir de la 1^{ère} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 12/03/2009

Décision de l'AGO du 21/05/2008

Délibération du Conseil d'Administration du 23/01/2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 0645 du 31/03/2009

Notice Légale publiée au JORT n° 45 du 14/04/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr		
Nationalité :	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / /	à	
Profession/activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:		
<input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		

Identité du mandant :			
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :		
Nom & prénom :	Raison Sociale		
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C		
N°	Délivrée le:	à	
Profession / activité :			
Adresse :	Code postal :	Pays :	Tél :

Déclare (ons) souscrire : Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt Obligataires ATL 2009- » à taux fixe 5.5 %.
Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 05/05/2009 et remboursables annuellement à partir de la première année à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence ainsi que de son actualisation et une copie de la note d'opération relatifs à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
 Par chèque n° Tiré sur Agence
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit obligations à taux fixe.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (2)

- 1) Cocher la case correspondante
2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

